



*Syndicat National des
Cadres A*

CGC Finances Publiques et SNC CGC

*86/92 Allée de Bercy
Bâtiment Turgot
Télédoc 909*

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 04.58

Sites : www.cgc-dgfp.info / www.snc-dgfp.info

*Adresses mail : cgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr
sncgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr*



*Syndicat National
des Contrôleurs*

LE LIEN CGC Audioconférence du 12 mai avec la Direction Générale

Cette audioconférence qui s'est tenue le lendemain du déconfinement a été l'occasion pour la Direction Générale de donner quelques informations sur la reprise d'activité.

1/ La reprise d'activité

A ce stade il ne s'agit pas pour la DG de faire le bilan mais simplement un point d'observation sur la première journée post déconfinement.

Les statistiques d'hier indiquent que 2/3 tiers des agents étaient présents soit en présentiel (37%) soit en télétravail (27%) le 1^{er} jour de PRA. Cependant ces remontées de statistiques nécessitent d'être fiabilisés pour en tirer des enseignements précis. Des « bugs » dans la collecte des données ne sont pas à exclure.

Pour le DG cette première journée s'est déroulée sans « *dysfonctionnement majeur* ». L'installation des plexiglas se poursuit encore cette semaine et il n'y a pas eu de rupture dans la distribution des masques.

Des organisations syndicales ont fait remonter les nombreux rappels des chefs de service et des directions locales auprès des agents pour un retour en présentiel .

Le DG précise qu'il était nécessaire de faire les premiers recensements pour organiser au mieux le travail et ce dans une période contrainte et particulièrement stressante pour les responsables. D'ailleurs fait-il remarquer, certaines directions locales ont du « *freiner* » des demandes de reprise de travail en présentiel pour permettre le respect des distanciations sociales.

Ainsi des ajustements seront à réaliser nécessairement et au fur et à mesure de la remontée du présentiel, pour concilier les conditions sanitaires avec le retour des agents. Il conviendra de faire preuve de pragmatisme, de progressivité et de souplesse et de ne pas faire une coupure trop sèche, précise M Fournel, entre le retour en présentiel et le télétravail : par exemple, maintenir des collègues en télétravail et établir des rotations des équipes, aménager de locaux disponibles. Ainsi, et contrairement aux premières réponses, la redistribution de matériel entre différents territoires pour permettre le télétravail dans des zones tendues ou pour des agents en fragilité sera organisée.

Le déconfinement a commencé en période de campagne IR. Inévitablement des contribuables souhaiteront être accueillis et la pression pourrait être forte. La DG surveille la montée en puissance de ces demandes pour garantir la sécurisation des processus.

Dès lors il y aura des situations nécessitant la présence de vigiles dans certains endroits, pour s'assurer que les contribuables qui se présentent ont réellement un rendez-vous.

La reprise d'activité sera progressive. La situation n'est pas stabilisée. L'application du plan de reprise d'activité (PRA) pourra varier en fonction des contraintes locales. Au départ pour le DG, l'objectif était d'échelonner la reprise entre les différentes activités et d'être au niveau « *priorité n° 2* » jusqu'à début juin puis de commencer les missions de niveau « *priorité n° 3* » à partir de mi-juin.

Mais cela ne sera pas aussi simple et dépendra non seulement de la dynamique du retour des agents, mais aussi de l'évolution des tâches à réaliser qui peuvent remonter très vite (par exemple les transactions dans le secteur immobilier qui vont se déboucler etc...). Il est donc très difficile de faire actuellement des projections sur la vivacité de la reprise de l'activité économique. En raison de cette absence de visibilité il est possible que dans certains endroits le plan de reprise soit plus ou moins rapide.

2/ Points divers

- Fixation d'un CTR en juin.

La Direction Générale souhaite la mise en place, courant juin, d'un CTR pour établir un premier bilan sur la reprise d'activité, le télétravail et sur les sujets relatifs aux calendriers pour les réformes actuellement suspendues comme la démétropolisation, le NRP... De préférence celui-ci se tiendrait en présentiel avec mise en place des conditions requises de sécurisation sanitaire.

- Attestation de déplacement pour les transports collectifs

La carte de fonctionnaire est suffisante pour servir d'attestation pour les déplacements, notamment pour les transports en région parisienne. Pour les services centraux la carte de badgeage avec photo est également admise. Pour ceux qui n'en possèdent pas, des attestations papiers seront établies.

- Télétravail

Le marché mondial des portables a été saturé en raison des nombreuses commandes provenant de plusieurs pays. La DGFIP a, dans l'urgence, développé l'usage des « Tiny » (ou mini tour). C'est une solution provisoire qui ne constituera pas les prémices d'un nouveau mode organisationnel. Il y aura par ailleurs, une remobilisation des matériels des télétravailleurs revenant en présentiel.

Un bilan télétravail, avec retour d'expérience sera effectué par la DGFIP le moment venu.

- Aménagement des horaires

Le DG rappellera aux directions locales les consignes sur les horaires décalées ; c'est une souplesse pour permettre aux agents d'éviter les heures de pointe . Ces aménagements horaires devraient être possibles également pour les agents ayant des enfants et dont les établissements périscolaires sont fermés. Pour autant, le présentiel ne doit pas être réduit à sa plus simple expression, du style 11H – 15H. Des abus ont été relevés.

- Reprise d'activité du contrôle fiscal

Cette reprise doit être progressive et sera fonction du contexte local. Une note est en cours de finalisation pour cadrer cette reprise. Par ailleurs le DG souhaite préserver, dans la phase actuelle, l'appui des services du contrôle fiscal sur les autres activités (comme la campagne IR).

M Magnant (DGA) précise qu'une ordonnance sera présentée au conseil des ministres du 13 mai, ordonnance qui décalera les délais de suspension des procédures de contrôle fiscal jusqu'au courant du mois de juillet.

Dans un premier temps, ne reprendront que les procédures en cours, interrompues par l'état d'urgence sanitaire. Encore faudra-t-il s'assurer de l'existence d'un interlocuteur « *toujours vivant* » [économiquement] en face.

L'engagement de nouvelles procédures sera opéré à la rentrée scolaire avec un ciblage des entreprises à privilégier. Les CSP et le contrôle patrimonial devront être repris prochainement.

> Le nettoyage

Un point sera fait par la Direction Générale sur les qualités des prestations de nettoyage dans le cadre du marché national qui connaît certaines difficultés, même en période « courante »..

> Ouverture de la caisse dans les trésoreries.

Il a été remonté à la DG des demandes faites à des comptables d'ouvrir la caisse alors que la trésorerie est fermée au public. Le DG estime que dans le cadre des bons de secours par exemple, il y aura des besoins et des demandes de particuliers ; une réception sur rendez-vous doit être possible.

> Garde d'enfants

Jusqu'au 2 juin, les agents qui seront en ASA pour garde d'enfants n'auront pas besoin de fournir une attestation. A partir du 2 juin, une attestation justifiant la fermeture des établissements scolaires sera nécessaire ; à défaut les agents qui ne souhaiteront pas reprendre le travail devront poser des jours de congés.

* * *

Données statistiques DGFIP – situation du lundi 11 mai 2020 :

Nombre de cas Covid avérés ou présumés :	372
Agents en quatorzaine	78
Nb d'agents présents	33 462 (37%)
Nb d'agents en télétravail	24 489
Agents en ASA	25 428
Agents physiquement présents dans les SIP	20 %
Force de travail des SIP (présentsiels + télétravail)	66 %
Agents physiquement présents dans les centres de contacts	26 %
Force de travail des centres de contacts (présentsiels + télétravail)	62 %
Agents physiquement présents dans les SIE	17 %
Force de travail des les SIE (présentsiels + télétravail)	62 %

La prochaine audioconférence est prévue le vendredi 15 mai à 16H30